Certifié conforme à l'original

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 55 du 8 décembre 2016

PARTIE TEMPORAIRE
Direction générale de l'armement (DGA)

Texte 25

CIRCULAIRE N° 142766/DEF/DGA/DRH/SDGS/RS
portant abrogation de textes.

Du *18 novembre 2016*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines ; sous-direction de la gestion statutaire et de la réglementation ; bureau de la réglementation et des statuts.*

CIRCULAIRE N° 142766/DEF/DGA/DRH/SDGS/RS portant abrogation de textes.

Du 18 novembre 2016

NOR D E F A 1 6 5 2 0 4 1 C

Textes abrogés :

Circulaire n° 144862/DEF/DGA/DRH/SDGS/RS du 5 septembre 2014 (BOC n° 47 du 26 septembre 2014, texte 16).
Circulaire n° 192005/DEF/DGA/DRH/SDGS/RS du 25 novembre 2014 (BOC n° 63 du 12 décembre 2014, texte 13).

Référence de publication : BOC n° 55 du 8 décembre 2016, texte 25.

---

1. Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- circulaire n° 144862/DEF/DGA/DRH/SDGS/RS du 5 septembre 2014 portant sur les modalités d'attribution du pécule modulable d'incitation au départ des militaires pour l'année 2015 ;

- circulaire n° 192005/DEF/DGA/DRH/SDGS/RS du 25 novembre 2014 portant sur les modalités d'attribution d'une pension afférente au grade supérieur au titre de l'année 2015.

2. La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées.*

Pour le ministre de la défense et par délégation :

La sous-directrice de la gestion statutaire et de la réglementation,

Fabienne BOUSSIN.